

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 23 JUIN 2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 16 juin 2026 et transmise par voie électronique le 16 juin 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Marine BELLOCQ, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Sonia PETIT, Béatrice POUTOU, Julien THURET

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Aline FABRE

Délibération 2026-32 : Extension de la Maison Pour Tous – restitution anticipée de garantie – Lot n°8 Electricité/VMC

Monsieur le Maire, rappelle que les travaux d'extension de la Maison Pour Tous sont achevés depuis le 8 décembre 2025. Au terme du parfait achèvement des travaux, à savoir un an après la date de réception de l'opération, la Commune est tenue de procéder à la restitution de la retenue de garantie (5% du marché) aux entreprises attributaires du marché.

Il rappelle le décès du gérant de l'entreprise EI CACHA-MELAT, intervenant pour le lot n°8 Electricité / VMC, au moment des travaux. Une autre entreprise avait pris le relais pour assurer la continuité du marché.

De ce fait, dans le cadre procédure de liquidation judiciaire en cours, il conviendrait de restituer la retenue de garantie correspondant à la somme de 113.58 €, sachant que cette dernière, dans ce contexte, peut intervenir par anticipation sur décision de l'assemblée délibérante.

Il demande au Conseil Municipal sont avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

DÉCIDE la restitution de la retenue de garantie, d'un montant de 113.58 €, par anticipation à l'entreprise CACHA-MELAT.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 29 juin 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

